

Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 mars 2021 à 17h30

Date de la convocation : 09 mars 2021

Présents : Claude ESCAPE, Gina CALICIURI, Laurent MONTAGNE, Aline BARBIER, Valérie SALIES, Alain CASTAGNE, Anne-Françoise ROGER, Aurélie HORS, Francis GUERLIN

Procurations : Néant

Absents : Xavier BOURREC

Secrétaire de séance : Francis GUERLIN

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal de la réunion du 15 décembre 2020 qui est approuvé à l'unanimité.

1°- Conventions d'assistance technique pour l'eau et l'assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune bénéficie depuis plusieurs années d'une assistance technique à la gestion des réseaux d'eau et d'assainissement par les services départementaux du SATEP et du SATESE. Les conventions permettant cette assistance sont arrivées à terme le 31/12/2020.

Madame la Présidente du Département propose donc de signer de nouvelles conventions pour une durée de 2 ans à compter du 01/01/2021 dans les mêmes conditions que précédemment.

Monsieur le Maire précise que la prestation est assurée gratuitement compte tenu du fait que le montant de la participation due est inférieur au montant minimum de perception.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le renouvellement des conventions d'assistance technique pour les services eau et assainissement pour une durée de 2 ans et autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions.

2°- Modifications des tarifs de l'assainissement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, dans le cadre des dispositifs d'aide financière mis en place par l'Agence de l'Eau, il est nécessaire, afin de pouvoir bénéficier de subventions, que le prix de référence de l'eau et de l'assainissement soit au moins égal à 1 €/m³.

Compte tenu des tarifs actuels, le service de l'eau répond à ces critères mais pas le service d'assainissement. Aussi, Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs de l'assainissement.

Deux solutions sont envisageables afin d'atteindre 1.01 €/m³ en tarif de référence :

- Augmenter uniquement le tarif du mètre cube consommé à 0.67 €
- Augmenter l'abonnement annuel à 47.00 € et le tarif du mètre cube consommé à 0.62 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification des tarifs de l'eau et de l'assainissement comme suit :

- **Eau potable (pas de modification) :**
 - **Abonnement annuel : 38.00 €**
 - **Tarif du m³ : 0.80 €**
- **Assainissement :**
 - **Abonnement annuel : 40.60 €**
 - **Tarif du m³ : 0.67 €**

3°- Acquisition d'un véhicule communal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a cédé à un particulier l'ancien camion communal qui était utilisé par les services techniques. Il est à présent nécessaire de remplacer ce véhicule.

Monsieur le Maire présente donc un devis d'un montant de 25 767.32 € hors taxes pour l'acquisition d'un TOYOTA HILUX équipé d'une benne qui semble le modèle le plus adapté au besoin de la commune. Il précise qu'une demande de financement à hauteur de 49% a été déposée auprès de Madame la Présidente du Département conformément à la délégation du Conseil Municipal autorisant le Maire à solliciter des subventions auprès des divers organismes financeurs.

Monsieur le Maire propose donc d'approuver ce devis, qui fera l'objet d'une prévision sur le budget primitif 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition d'un véhicule TOYOTA HILUX pour un montant total de 25 767.32 € hors taxes et prend acte du dépôt d'une demande de financement à hauteur de 49% auprès de Madame la Présidente du Département.

4°- Désignation de délégués de la commune aux commissions intercommunales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au décès de Monsieur Arnaud BINOCHE, Adjoint au Maire, il y a lieu de le remplacer au sein des divers syndicats et commissions.

Il précise également, à titre d'information, qu'il sera nécessaire de statuer prochainement sur le devenir du poste d'adjoint au Maire laissé vacant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne les personnes suivantes pour représenter la commune :

- **Commissions de la communauté de communes Conflent Canigó :**
 - **Développement économique : Claude ESCAPE**
 - **Environnement : Laurent MONTAGNE / Anne-Françoise ROGER**
- **Syndicat Mixte Canigó Grand Site : Francis GUERLIN (suppléant)**
- **SPAN66 : Laurent MONTAGNE**

5°- Aménagement du camps de cirers

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les frais engagés jusqu'à présent pour l'acquisition et l'aménagement du terrain du « camps de cirers » situé au Pla Nord. Ceux-ci s'élèvent à 137 014 € (subventions déduites) au 31/12/2020. Il précise par ailleurs que le prêt d'acquisition du terrain, contracté en 2013 pour une durée de 20 ans, représente une annuité d'environ 9 400 €.

Monsieur le Maire rappelle également qu'afin d'achever le projet de lotissement, il serait nécessaire de terminer le dossier de permis d'aménager actuellement en cours et de réaliser les travaux de viabilisation, ce qui représente une enveloppe de plus de 400 000 € hors taxes.

Compte tenu de ces éléments, et des capacités financières de la commune, contact a été pris avec un lotisseur privé afin que celui-ci puisse éventuellement faire une proposition de reprise du projet à la commune. Cela permettra aux élus de disposer de l'ensemble des paramètres et possibilités afin de prendre une décision définitive sur le devenir de cette zone lors d'une prochaine réunion.

6°- Travaux d'isolation dans les logements communaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des devis ont été effectués pour l'isolation des appartements communaux et des salles associatives situés dans l'ancienne école. D'autres devis doivent encore être sollicités.

Il précise que ces travaux pourraient peut être faire l'objet d'un financement au titre du plan de relance et que les services préfectoraux seront saisis à ce sujet dès que tous les éléments financiers seront en possession de la commune.

7°- Questions diverses

- Des travaux importants d'entretien des gîtes sont à prévoir. Valérie SALIES et Alain CASTAGNE ont listé l'ensemble des améliorations ou rénovations nécessaires. Un ordre de priorité et une enveloppe financière sera prévue au budget primitif 2021.
- Commission communication : Un courrier concernant les épaves a été envoyé à toutes les personnes concernées.
Des réunions de concertation avec les habitants sur des sujets divers devront être organisées. Les modalités applicables à ces réunions restent à définir.
- Le nettoyage de la rivière est un objectif de la municipalité. Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt sera contacté car il mène des travaux d'entretien des rivières.
- Monsieur le Maire indique que le PLUI a été approuvé par le conseil communautaire le 13 mars dernier. Il sera applicable sous 1 mois à compter de sa notification à Monsieur le Préfet.

Après examen de l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15.

| | | | | | |
|-------------------------------|--------------------|---------------------|-------------------|-----------------------------|-------------------|
| Le Maire, Claude ESCAPE | Alain CASTAGNE | Laurent MONTAGNE | Gina CALICIURI | Anne- Françoise ROGER | Valérie SALIES |
| | | | | | |
| Aurélie HORS | Francis GUERLIN | Aline BARBIER | | | |
| | | | | | |